

ANNEE 1966 - N° 169 /PR.CH.

Rectificatif au Décret N°66/60/PR.CH. du
10 Février 1966 portant Nomination et
Promotion à titre Etranger, dans l'Ordre
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;
VU le Décret N°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;
VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s 60-26 du 21
Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962, créant l'Ordre National du
Dahomey, et les actes modificatifs subséquents;
VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966, portant Nomination du Grand Chan-
celier de l'Ordre National du Dahomey;
VU le Décret N°125/PR.SGG. du 11 Mars 1966, portant Nomination des Membres
du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;
VU le Décret N°66/60/PR.CH. du 10 Février 1966 portant Nomination et Promo-
tion, à titre Etranger, dans l'Ordre National du Dahomey;
Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis conforme
du Conseil de l'Ordre National,

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - L'article 1er du Décret N°66/60/PR.CH. du 10 Février 1966,
susvisé est Rectifié comme suit :

Au lieu de :

Au Grade de Commandeur

Mr Rolf LAHR

Lire :

A la Dignité de Grand Officier

Mr Rolf LAHR

Vice-Ministre des Affaires Etrangères de l'Allemagne Fédérale

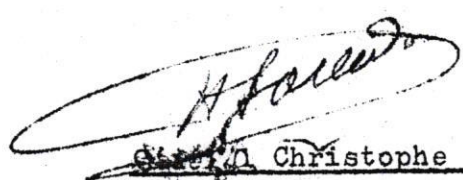
Le reste sans changement

Article 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey -

Par le PRESIDENT de la REPUBLIQUE
Le GRAND CHANCELLIER de l'O.N.D.

COTONOU, le 14 AVRIL 1966

M.S. COULIBALY


Christophe SOGLO

Ampliatiions :

PR.....4
MINISTRES.....11
DAISD..... 2
SGG..... 4

Gde CHANCELLERIE10
INTERESSE.....1
JORD.....1